

L'association *Les Amis de la Terre France* est une fédération d'associations territoriales, militant pour la protection de l'environnement et la création de sociétés durables.  
*Les Amis de la Terre France* sont membres de *Friends of the Earth International*.



[www.misd.ater.org](http://www.misd.ater.org)

### **Les Amis de la Terre**

Campagne Responsabilité des acteurs financiers  
2B rue Jules Ferry – 93 100 Montreuil  
tél : 33(0)1 48 51 18 98  
e-mail : [lucie.pinson@amisdelaterre.org](mailto:lucie.pinson@amisdelaterre.org)

**Mme Laurence Pessez**  
**Déléguée à la Responsabilité**  
**Sociale et Environnementale**  
**BNP Paribas**

Montreuil, le 29 octobre 2013

### **Objet : Réponse à la lettre de réaction de BNP Paribas suite à sa nomination aux Prix Pinocchio 2013**

Madame la Déléguée à la Responsabilité Sociale et Environnementale,

Nous avons bien reçu votre réponse suite à la nomination de BNP Paribas aux prix Pinocchio 2013 et vous en remercions : en effet, un des objectifs de ces Prix est de faire réagir les entreprises nominées et de créer le débat autour d'enjeux tels que le changement climatique. Suite à ce courrier, nous vous adressons à notre tour les précisions suivantes. Nous espérons qu'elles vous inciteront à faire évoluer vos pratiques.

Pour reprendre les éléments concrets sur les pratiques de BNP Paribas que nous évoquons, reprenons l'exemple du charbon. Contrairement à ce que vous affirmez, aucun équilibre entre accès à l'électricité et changement climatique ne peut être trouvé concernant le charbon puisque l'Agence Internationale de l'Energie nous indique que nous avons d'ores et déjà virtuellement consommé tout notre budget carbone prévu pour les infrastructures énergétiques entre 2010 et 2035. Toute nouvelle infrastructure énergétique construite après 2017 devra en effet être zéro carbone si nous voulons avoir une chance raisonnable de rester sous l'objectif des 2°C. Concrètement, cela signifie qu'aucune nouvelle centrale à charbon ne peut être financée dès maintenant si BNP Paribas veut "combattre le changement climatique", pas même les plus "efficaces" d'entre elles, car le charbon "propre" n'existe pas. C'est d'ailleurs précisément dans cette voie que se sont lancés l'Agence Française de Développement au printemps dernier et la Banque Européenne d'Investissement cet été, bannissant quasi-tout financement de nouvelle centrale à charbon.

Si les Amis de la Terre se réjouissent d'apprendre que 39 centrales à charbon n'ont pas été financées par BNP Paribas du fait de sa politique sectorielle depuis septembre 2011, BNP Paribas n'a à ce jour pas indiqué combien de centrales à charbon elle a bien financé dans le même temps, et si ce chiffre est en augmentation ou en diminution. Difficile donc d'en tirer toute conclusion. De même, après six ans d'échanges sur la question du calcul des émissions financées par les banques françaises, il est grotesque de voir apparaître la première donnée de BNP Paribas à ce sujet sous la forme des seules émissions évitées issues des centrales non financées par BNP Paribas. Cette donnée n'a aucun sens en l'absence des émissions financées issues des centrales électriques bel et bien financées par BNP Paribas dans le même temps, a minima, et ce d'autant plus dans un contexte économique fragile pour l'industrie du charbon qui justifierait parfaitement que ces centrales ne trouvent jamais d'investisseurs et ne soient jamais construites. Cette donnée ne permet également surtout pas de répondre à la question centrale de savoir si BNP Paribas finance plus les énergies renouvelables que les énergies fossiles, et contribue de ce fait ou non à la nécessaire transition énergétique.

Ensuite, votre commentaire sur le rapport "Bankrolling Climate Change" est erroné. Lorsqu'elle est connue, la finalité des financements comptabilisés est bien prise en compte. Ainsi, un financement accordé à une entreprise du secteur de l'énergie pour financer les énergies renouvelables ne sera pas comptabilisé à charge, mais pas comptabilisé du tout. Ce "biais méthodologique" n'existe donc

pas. Par ailleurs, nous avons parfaitement conscience que les transactions financières que nous trouvons dans les bases de données financières internationales que nous consultons pour ce type d'étude ne reflètent qu'une partie de la réalité, comme nous avons pu le constater à de nombreuses reprises. En effet, ces bases de données ne contiennent pas toutes les transactions financières existantes, dont certaines nous échappent. Il est donc clair que le chiffre pour BNP Paribas de 10 milliards d'euros dans l'industrie du charbon depuis 2005 que nous avons cité est inférieur à la réalité.

Comme les Amis de la Terre le répètent depuis 2005, le fait que BNP Paribas refuse toujours de révéler publiquement et gratuitement les transactions financières dans lesquelles elle est impliquée et qui peuvent se trouver facilement sur ces bases de données financières internationales moyennant finances ridiculise le secret bancaire et constitue plus que jamais un scandale permanent.

En ce qui concerne le classement carbone des banques françaises de 2010, il révélait effectivement l'importance des impacts environnementaux issus des activités financées par BNP Paribas, et sa co-responsabilité majeure étant donné son implantation mondiale. La 1ère place évoquée dans ce classement n'est pas une erreur puisque si le Crédit Agricole arrivait bien en tête du classement en intensité carbone, c'est BNP Paribas qui est arrivée première banque française du classement en valeur absolue avec 1360 millions de tonnes de CO2 émises par an, comme l'avait bien illustré le Monde Economie du 23 novembre 2010.

Pour conclure, il reste exact de dire que "BNP Paribas finance les pires projets climaticides". En effet, si les politiques sectorielles publiées à ce jour permettent bien d'exclure le financement direct de certains de ces projets, ce qui constitue un progrès, elles ne permettent toutefois pas d'exclure leur financement indirect par l'octroi de prêts généraux par BNP Paribas aux entreprises du secteur de l'énergie pratiquant ce type de projets, ce qui constitue leur principale limite. Enfin, le classement du CDP du Climate Performance Leadership Index n'a pour le secteur bancaire que peu de sens puisqu'il concerne en bonne partie les émissions directes des banques, et non leurs émissions financées.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Yann Louvel  
Référént de la campagne  
Responsabilité des acteurs  
financiers privés

Lucie Pinson  
Chargée de campagne  
Finance privée/Coface

Juliette Renaud  
Chargée de campagne sur les  
Industries extractives et la RSEE